

Par Ezéchiel A. Djallo

Introduction

Conscients des pertes abyssales que connaissent leurs états en raison de la faiblesse de leurs systèmes fiscaux et douaniers, 16 états africains ont depuis des années opté pour la politique dite « de régies intégrées ». Cette politique consiste à la fusion des services des impôts et des douanes en une entité unique dotée d'organes et d'un système de fonctionnement plus efficaces. Cette entité a la charge de collecter les impôts, les taxes, et les droits de douanes pour le compte de l'état et des collectivités locales. Dans cette optique, il nous a paru logique d'essayer de faire une analyse comparative afin de savoir si l'environnement des pays disposant de régie intégrée est plus favorable à la maximisation des recettes fiscales.

Pour le faire, nous avons comparé un certain nombre d'indicateurs liés aux impôts et taxes dans les deux groupes de pays: (1) le groupe des 22 pays n'ayant pas adopté la politique des régies intégrées et (2) celui des 12 pays qui l'avaient adoptée et où elle était déjà opérationnelle à la cinquième série des enquêtes d'Afrobaromètre (2011-2013). Cette analyse est exploratoire et corrélationnelle et non explicative ou inférentielle. Les indicateurs explorés sont relatifs à l'efficacité des systèmes fiscaux, à la confiance à l'autorité fiscale, à l'adhésion au principe d'imposition, à la légitimité de l'imposition, et au civisme fiscal.

Les résultats montrent qu'il n'y a pas de différence significative entre les deux groupes en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'efficacité des systèmes fiscaux, sauf pour l'indice composite de corruption perçue que nous avons créé. Les pays ne disposant pas de régie intégrée sont, en moyenne, perçue comme étant moins corrompus que les pays qui disposent de régie intégrée. Cependant, l'autorité fiscale dans les pays sans régie intégrée semble avoir moins la confiance des citoyens que celle dans les pays du second groupe. Par ailleurs, bien qu'il n'y ait pas de différence significative entre la perception de la légitimité de l'imposition à travers les deux groupes, les pays ne disposant pas de régie intégrée adhèrent plus au principe d'imposition que les pays qui en disposent. En ce qui concerne le civisme fiscal, les pays n'ayant pas de régie intégrée ne sont pas différents de ceux qui en ont quant au fait de refuser ou non de payer les impôts. En revanche, ils le sont en ce qui concerne la fréquence à laquelle les gens évitent de payer leurs impôts et la disposition à payer les taxes.

Afrobaromètre

Afrobaromètre est un réseau de recherche panafricain et non-partisan qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et d'autres questions connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Cinq séries d'enquêtes ont été réalisées entre 1999 et 2013, et les enquêtes de la Série 6 sont actuellement en cours (2014-2015). Afrobaromètre mène des entretiens face-àface dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale. Les échantillons donnent des résultats au niveau pays avec des marges d'erreur de +/-3% (pour les échantillons de 1.200) ou +/-2% (pour les échantillons de 2.400) à un niveau de confiance de 95%.

Cette analyse utilise les données de la Série 5 (2011-2013), couvrant 34 pays. Certains indicateurs ciblés n'ont pas été mesurés pour certains pays de l'Afrique du Nord, ce qui entraine, à des endroits, des calculs sur un nombre de pays inférieur à 34.

Résultats clés

La plupart des indicateurs relatifs à l'efficacité des systèmes fiscaux ne sont pas différents à travers le groupe des pays n'ayant pas adopté la réforme et ceux qui l'ont adoptée. Cependant, le niveau de corruption perçue est plus élevé dans ce dernier groupe de pays.

- Les citoyens des pays ne disposant pas de régie intégrée font moins confiance à leurs autorités fiscales que les citoyens des pays qui en disposent.
- Bien qu'il n'y ait pas de différence significative en ce qui concerne la légitimité de l'imposition à travers les deux groupes, les citoyens des pays ne disposant pas de régie intégrée semblent plus adhérer au principe d'imposition que ceux des pays qui en disposent.
- La fréquence à laquelle les gens évitent de payer leurs impôts est plus élevée dans les pays ne disposant pas de régie intégrée que dans les pays qui en disposent.

La politique des régies intégrées en Afrique

Vieille de plus de deux décennies, la politique des régies intégrées est en train d'être adoptée à travers tout le continent. Les pays anglophones de l'Afrique australe et orientale sont les pionniers de cette réforme. Très peu de pays francophones ont suivi leurs pas. De tous les 16 pays qui ont adopté cette réforme en Afrique, seulement trois sont francophones: le Rwanda, le Burundi, et le Togo, le tout dernier pays à avoir adopté cette politique.

Après son adoption et son opérationnalisation au Togo, plusieurs pays d'Afrique occidentale, notamment francophones, sont en marche vers cette politique.

La politique des régies intégrées est une politique adoptée par les états pour maximiser leurs recettes fiscales et douanières. Elle se dote d'une institution autonome ou semi-autonome prenant le nom de « Office des Recettes » (« Revenue Authority » dans un pays anglophone). Ces noms sont standards dans tous les pays qui ont adopté cette politique. Cette institution fusionne les douanes et le fisc en une seule institution dotée d'une régie financière unique, ce qui permet d'éviter les pertes énormes qui interviennent à cause de la multiplicité des caisses. De plus cette institution a une mission qui passe par la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ce qui permet de maximiser les recettes. Son mode de fonctionnement, son mécanisme d'encaissement et de décaissement des fonds, et les solides organes dont elle s'est doté prédisent effectivement une augmentation considérable des recettes fiscales et douanières.

La politique est adoptée par 16 pays en Afrique (Tableau 1). Trois de ces pays (l'Éthiopie, la Gambie, et le Rwanda) n'ont pas été couverts par la 5^e série des enquêtes d'Afrobaromètre. En plus, au Togo, la régie intégrée n'était pas encore opérationnelle à la 5e série d'Afrobaromètre.¹

¹ Les 12 pays qui disposent de régie intégrée sont donc l'Afrique du Sud, le Burundi, le Ghana, l'Ile Maurice, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, l'Ouganda, la Sierra Leone, la Tanzanie, la Zambie, et le Zimbabwe. Les 22 pays qui ne disposent pas de régie intégrée sont l'Algérie, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, l'Egypte, la Guinée, le Liberia, le Madagascar, le Mali, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Soudan du Sud, le Swaziland, le Togo, et la Tunisie.

Tableau 1: Année d'opérationnalisation de la régie intégrée

Pays	Année d'opérationnalisation de la régie intégrée
Togo*	2014
Burundi	2009
Ghana	2009
Gambie**	2005
lle Maurice	2005
Lesotho	2003
Ethiopie**	2002
Sierra Leone	2002
Zimbabwe	2001
Rwanda**	1998
Afrique du Sud	1997
Tanzanie	1996
Kenya	1995
Malawi	1995
Zambie	1994
Ouganda	1991

^{*} Régie intégrée pas encore opérationnelle en 2011-2013

Efficacité des systèmes fiscaux

Les quatre indicateurs suivants nous permettent de rendre compte de l'efficacité d'un système fiscale:

- la disponibilité des informations sur la taxation
- la transparence de la gestion des recettes fiscales
- la solidité du système, c'est-à-dire la difficulté à échapper aux impôts
- le degré de corruption dans le pays



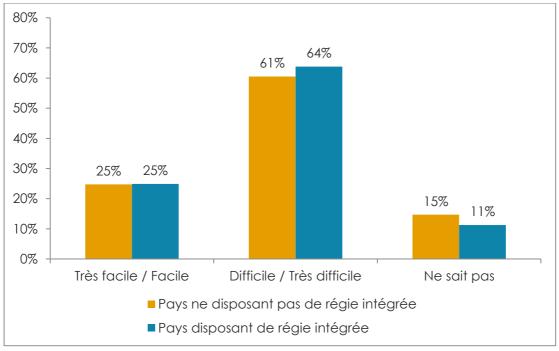
^{**} Pays non couvert par l'Afrobaromètre à la 5e série

Disponibilité des informations sur la taxation

Environ six citoyens sur 10 (64%) des pays disposant de régie intégrée déclarent qu'il est « difficile » ou « très difficile » d'obtenir des renseignements sur les impôts et taxes qu'ils sont censés payer à l'état. Quant aux pays ne disposant pas de régie intégrée, c'est 61% des citoyens qui font cette affirmation (Figure 1).

En tenant compte de la marge d'erreur des enquêtes, il s'en suit que les groupes de pays ne diffèrent pas sur cette question.

Figure 1: Difficulté ou non de se renseigner sur la taxation | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013

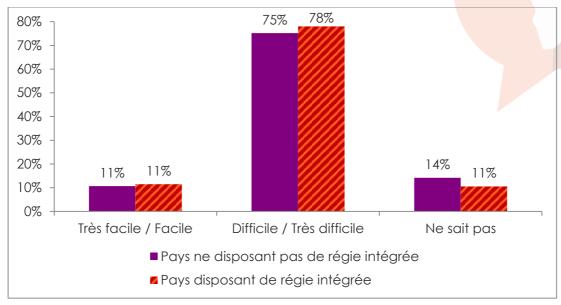


La question posée aux répondants: Selon votre expérience, à quel point est-il facile ou difficile de faire ce qui suit: Se renseigner sur les impôts et taxes que vous êtes tenus de payer au gouvernement?

Transparence de la gestion des recettes fiscales

Les pays dotés de régie intégrée ne sont pas moins opaques en matière de gestion des recettes fiscales que ceux qui n'en sont pas dotés. La Figure 2 montre que 78% des citoyens du premier groupe de pays affirment qu'il est « difficile » ou « très difficile » de se renseigner sur l'utilisation des recettes fiscales faite par le gouvernement. Ce pourcentage est de 75% dans les pays ne disposant pas de régie intégrée.

Figure 2: Difficulté ou non de se renseigner sur l'utilisation des recettes fiscales | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013

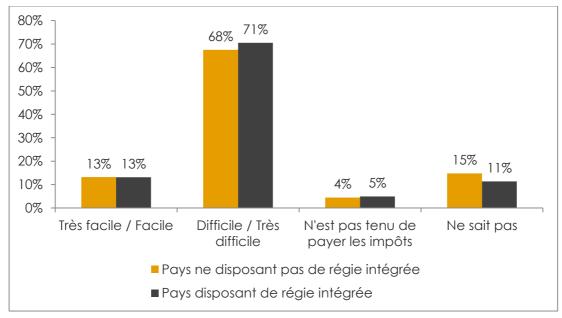


La question posée aux répondants: Selon votre expérience, à quel point est-il facile ou difficile de faire ce qui suit ? Se renseigner sur la manière dont le Gouvernement utilise les recettes provenant des impôts des contribuables.

Solidité des systèmes fiscaux

Les pays disposant de régie intégrée ne semblent pas avoir des systèmes fiscaux plus solides que les pays qui n'en disposent pas. En effet, tandis que 68% des citoyens de ce dernier groupe de pays déclarent qu'il est « difficile » ou « très difficile » d'échapper aux impôts et taxes, c'est 71% des citoyens des pays disposant de régie intégrée qui font cette affirmation (Figure 3).

Figure 3: Difficulté ou non d'échapper aux impôts | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013



La question posée aux répondants: Selon votre expérience, à quel point est-il facile ou difficile de faire ce qui suit: Eviter de payer l'impôt sur le revenu ou les taxes ou droits de propriété que vous devez au gouvernement?

Degré de corruption au sein de l'administration fiscale

Les administrations fiscales à régie intégrée font de la lutte contre la corruption l'une de leurs priorités. Au Togo, par exemple, les citoyens disposent d'un numéro vert (voir

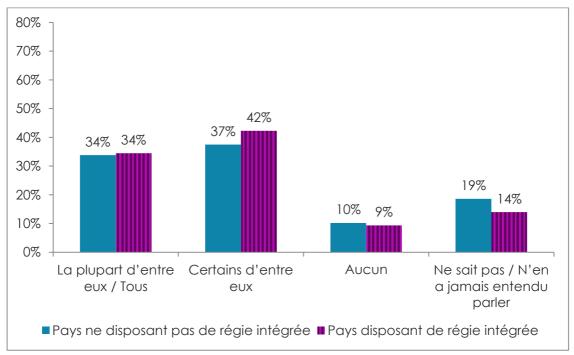
Les numéros verts de l'Office Togolais des Recettes

photo) pour signaler tout acte suspect de corruption.

L'on peut ainsi penser que le niveau de corruption percue serait moindre dans les pays disposant de régie intégrée ou du moins dans l'administration fiscale. La Figure 4 suivante montre que cette dernière hypothèse n'est pas vérifiée. En effet, que ce soit dans les pays disposant de régie intégrée ou dans les pays qui n'en disposent pas, c'est une personne sur trois (34%) qui pensent que « la plupart » ou « tous » les agents des impôts sont corrompus. En même temps, dans l'un ou l'autre

de ces groupes de pays, c'est une personne sur 10 qui pense qu'aucun des agents des impôts n'est corrompu.

Figure 4: Perceptions de corruption parmi les agents des impôts | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013



La question posée aux répondants: Selon vous, combien de personnes des groupes suivants sont impliquées dans des affaires de corruption, ou n'êtes-vous pas assez familiers avec eux pour donner votre opinion: Les agents des impôts, tels que les agents de [l'autorité fiscale nationale] ou les collecteurs d'impôts locaux?

Degré de corruption généralisée: Indice de perception de la corruption

Au-delà de la corruption perçue au sein de l'administration fiscale, la perception de la corruption a été mesurée pour diverses institutions, notamment le président de la République et les fonctionnaires de la Présidence, les députés à l'Assemblée Nationale, les membres du gouvernement, les conseillers municipaux, la police, et les juges et magistrats.

Pour observer l'ensemble de ces indicateurs de corruption perçue, y compri<mark>s cell</mark>e au sein de l'administration fiscale, nous construisons un indice composite de corruption perçue (ICP) en utilisant l'analyse des correspondances multiples (ACM). Il faut noter que les indicateurs utilisés pour la construction de cet indice sont fortement corrélés entre eux (alpha de Cronbach = 0,88).

L'une des variables rentrant dans la construction de l'ICP n'ayant pas été mesurée pour l'Egypte, le Madagascar, et le Maroc, l'ICP n'a pu être calculé pour ces trois pays.

Nous avons calculé la moyenne de l'ICP pour chacun des 31 pays, ce qui permet de faire le classement de ces pays suivant cet indice (Figure 5). Le Cameroun, le Nigeria,

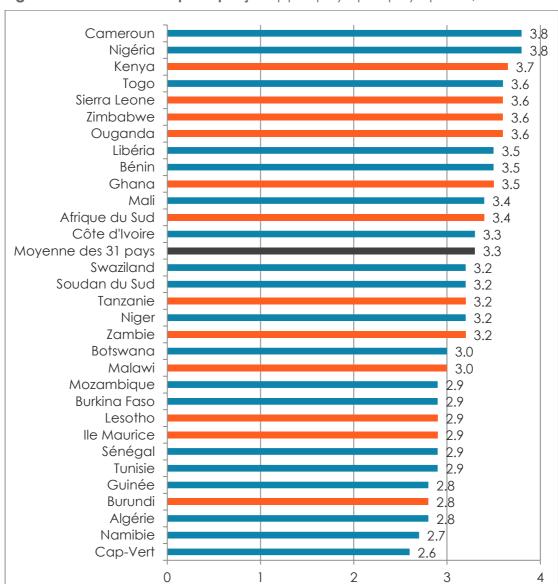


Figure 5: Indice de corruption perçue | par pays | 31 pays | 2011/2013

le Kenya, le Togo, et la Sierra Leone apparaissent comme les cinq pays perçus comme les plus corrompus, alors que le Cap-Vert, la Namibie, l'Algérie, le Burundi, et la Guinée sont les cinq pays perçus comme les moins corrompus. De plus, les pays disposant de régie intégrée apparaissent comme les plus corrompus. Par exemple, parmi les sept pays les moins corrompus, seul le Burundi dispose de régie intégrée. D'un autre côté, parmi les sept pays les plus corrompus, quatre (Kenya, Sierra Leone, Zimbabwe, Ouganda) disposent de régie intégrée.

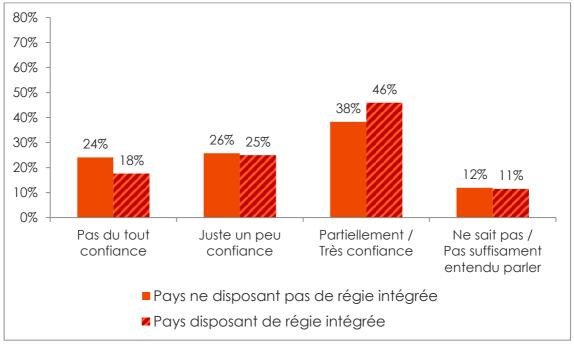
La valeur moyenne de l'ICP dans les pays disposant de régie intégrée est de 3,3 tandis qu'elle est de 3,2 dans les pays qui n'en disposent pas.

Un test de moyenne permet de conclure qu'en moyenne, l'ICP est plus élevé dans les pays disposant de régie intégrée que dans ceux qui n'en sont pas dotés. Ce résultat parait surprenant, voire paradoxal. Cependant, il n'est pas surprenant si l'on pense que la plupart des pays ayant adopté la réforme de régie intégrée sont des pays dont le niveau de corruption étaient très élevé, ce qui expliquerait l'urgence pour ces pays d'adopter une telle réforme. Ce niveau de corruption a peut-être baissé dans le temps, mais demeure encore un peu plus élevé que dans la moyenne des pays qui n'ont pas encore opté pour la réforme de régie intégrée. Une autre explication plausible est que le phénomène de corruption est beaucoup plus mis en évidence dans les pays à régie intégrée à cause de l'intérêt particulier qui y est accordé à la lutte contre la corruption, notamment à travers l'institution en charge de la réforme.

Confiance à l'autorité fiscale

La confiance à l'autorité fiscale dans les pays qui ont adopté la politique de régie intégrée semble plus élevée que dans les pays qui n'ont pas encore adopté cette politique. En effet, si 38% des citoyens dans le dernier groupe de pays déclarent faire « partiellement » ou « très » confiance aux agents des impôts, c'est 46% des citoyens dans les pays disposant de régie intégrée qui ont ce point de vue (Figure 6).





La question posée aux répondants: Faites-vous confiance à chacune des institutions suivantes, ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler: la Direction Générale des Impôts?

Adhésion au principe d'imposition

Les citoyens dans les pays ne disposant pas de régie intégrée semblent plus adhérer au principe d'imposition que ceux des pays qui en disposent. Sept citoyens sur 10 dans les pays du premier groupe contre six citoyens sur 10 dans les pays du dernier groupe déclarent être « en accord » ou « tout à fait en accord » avec l'affirmation selon laquelle « Les citoyens doivent payer leurs impôts au gouvernement afin que notre pays se développe » (Figure 7).

80% 70% 70% 61% 60% 50% 36% 40% 26% 30% 20% 10% 2% 2% 2% 1% 0% Les citoyens Pas nécessaire de Ni l'un, ni l'autre Ne sait pas doivent payer payer les impôts leurs impôts ■ Pays ne disposant pas de régie intégrée Pays disposant de régie intégrée

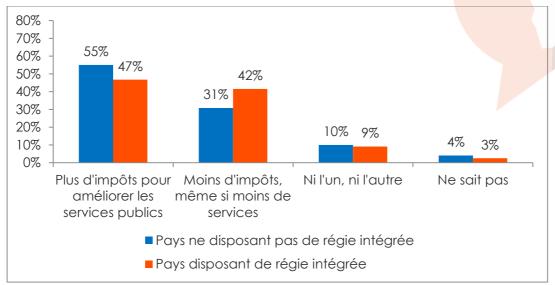
Figure 7: Les citoyens devraient payer leurs impôts | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013

La question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion? Choisir Affirmation 1 ou Affirmation 2. (% « d'accord » ou « tout à fait d'accord ») Affirmation 1: Les citoyens doivent payer leurs impôts au gouvernement afin que notre pays se développe.

Affirmation 2: Le gouvernement peut trouver suffisamment de ressources d'autres sources sans que les citoyens ne paient les impôts.

De plus, tandis que trois citoyens sur 10 dans les pays ne disposant pas de régie intégrée préfèrent de payer moins d'impôts « même si cela implique moins de services fournis par le gouvernement », c'est quatre citoyens sur 10 qui le préfèrent dans l'autre groupe (Figure 8).

Figure 8: Choix de payer plus d'impôts pour l'amélioration des services publics | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013



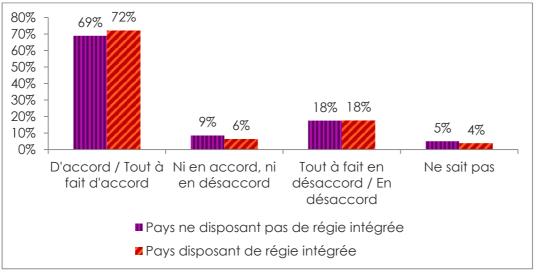
La question posée aux répondants: Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion? Choisir Affirmation 1 ou Affirmation 2. (% « d'accord » ou « tout à fait d'accord ») Affirmation 1: Il est préférable de payer plus d'impôts si cela veut dire que le gouvernement améliorera la prestation des services.

Affirmation 2: Il est préférable de payer moins d'impôts, même si cela implique moins de services fournis par le gouvernement.

Légitimité de l'imposition

Comment les gens perçoivent-ils l'imposition? Pensent-ils qu'il est légitime pour l'état de prélever les taxes? La Figure 9 montre qu'environ sept Africains sur 10 trouvent que l'imposition est légitime, contre seulement deux sur 10 qui ne voient pas de légitimé dans le principe d'imposition. Il n'y a pas de différence significative de cette perception entre les pays ayant adopté la politique de régie intégrée et ceux qui ne l'ont pas adoptée.

Figure 9: Droit des autorités fiscales à prélever les impôts | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013



La question posée aux répondants: Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes d'accord ou non: Les autorités fiscales ont toujours le droit de contraindre les populations à payer les impôts.

Civisme fiscal

La majorité des Africains (environ sept personnes sur 10) sont « fiscalement civiques », en ce sens qu'ils n'ont jamais refusé de payer leurs taxes à l'état, et ne le feront jamais. C'est 74% des citoyens des pays disposant de régie intégrée contre 71% des citoyens des pays qui n'en disposent pas qui ont cette attitude (Figure 10). De même, c'est une personne sur quatre (24%) qui ont une disposition d'incivisme fiscal, soit qui ont au moins une fois évité de payer leurs taxes, soit qui n'ont jamais évité de payer leurs taxes mais qui le feront s'ils trouvent l'occasion.

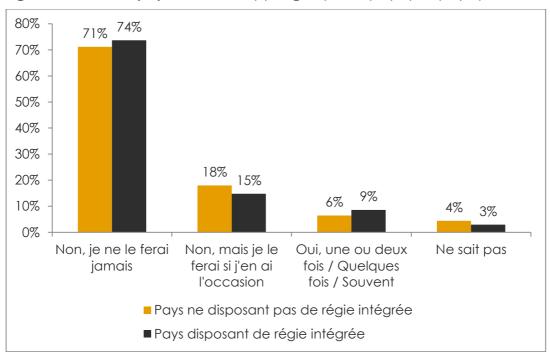
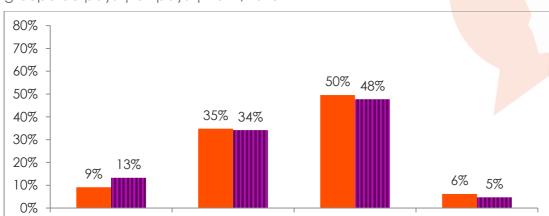


Figure 10: Refus de payer des taxes | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013

La question posée aux répondants: Voici une liste d'actions que les gens mènent parfois en tant que citoyens. Pour chacune d'entre elles, veuillez me dire si vous avez personnellement effectué une de ces actions au cours des 12 derniers mois. Si non, le feriez-vous si vous en aviez l'occasion: Refuser de payer une taxe/redevance au gouvernement?

Aussi, la perception que les citoyens ont de l'action de ne pas payer les impôts sur le revenu n'est pas significativement différente à travers les deux groupes de pays. En effet, un citoyen sur deux dans l'un et l'autre des deux groupes pensent que le fait de ne pas payer l'impôt sur le revenu est une mauvaise chose et qu'on devrait punir cela, tandis que des fortes minorités pensent que cette action est mauvaise mais compréhensible ou pas du tout mauvaise (Figure 11).



Mauvaise mais

compréhensible

Figure 11: Perceptions du non-paiement des impôts sur le revenu | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013

La question posée aux répondants: Je vais maintenant vous interroger sur une série de différentes actions que certaines personnes entreprennent. Pour chacune d'entre elles, veuillez me dire si vous pensez que l'action n'est pas du tout mauvaise, mauvaise mais compréhensible, ou mauvaise et punissable : Ne pas payer les impôts qu'ils doivent payer sur leurs revenus.

Pays ne disposant pas de régie intégrée

■ Pays disposant de régie intégrée

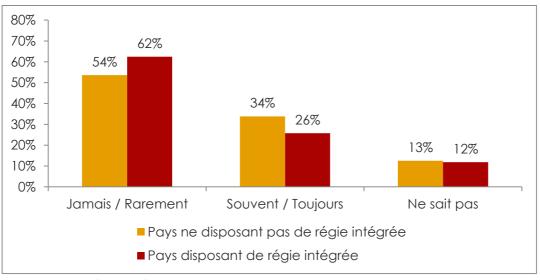
Mauvaise et

punissable

Ne sait pas

Par ailleurs, la Figure 12 suivante semble indiquer que les citoyens des pays qui ont adopté la politique de régie intégrée sont plus fiscalement civiques que ceux des pays n'ayant pas adopté cette politique. En effet, tandis qu'un citoyen sur quatre (26%) des pays disposant de régie intégrée pensent que les gens évitent « souvent » ou « toujours » de payer les impôts dans leurs pays, c'est un citoyen sur trois (34%) des pays ne disposant pas de régie intégrée qui ont cette opinion. A l'inverse, 62% des citoyens du premier groupe de pays contre 54% des citoyens du second groupe pensent que les gens évitent « rarement » ou n'évitent « jamais » de payer les impôts.





La question posée aux répondants: A votre avis, à quelle fréquence, dans ce pays, les gens évitent de payer les impôts?

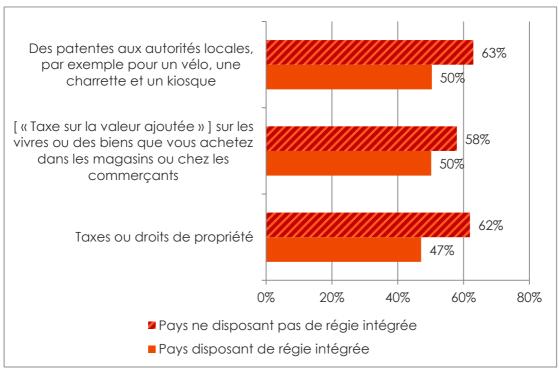
Pas du tout

mauvaise

Toutefois, cet indicateur peut être perçu comme un indicateur de mesure de la solidité du système fiscal. Les systèmes fiscaux des pays disposant de régie intégrée passeraient pour des systèmes les plus solides, c'est-à-dire où il est plus difficile d'échapper aux impôts.

Cependant, les citoyens des pays ne disposant pas de régie intégrée apparaissent comme les plus disposés à payer leurs impôts et taxes. En ce qui concerne les patentes aux autorités locales, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les taxes ou droits de propriété, environ six citoyens sur 10 des pays ne disposant pas de régie intégrée déclarent être tenus de les payer (même si dans la réalité, ils ne les payent pas), alors que c'est environ cinq citoyens sur 10 des pays disposant de régie intégrée qui reconnaissent cela (Figure 13).

Figure 13: Disposition à payer des taxes | par groupe de pays | 34 pays | 2011/2013



La question posée aux répondants: Peu importe si vous êtes en mesure de les payer ou non, êtes-vous tenu de payer les éléments suivants, ou n'êtes-vous pas au courant de cela? (% disant « Oui, je suis tenu de payer »)

Conclusion

Alors que plusieurs pays francophones d'Afrique de l'Ouest s'apprêtent à suivre les pas de leurs prédécesseurs qui ont fait la réforme des régies intégrées, il est légitime de se demander si l'environnement des pays qui ont adopté cette réforme est plus favorable à l'optimisation des recettes fiscales et douanières. Nous avons comparé un certain nombre d'indicateurs relatifs à l'imposition et avons trouvé que grosso modo les pays qui ont adopté la réforme n'ont pas de résultats fondamentalement différents de ceux qui ne l'ont pas adoptée. Bien qu'il existe certaines différences entre les deux groupes de pays, notamment en ce qui concerne la perception de la corruption, la confiance à l'autorité fiscale, et l'adhésion au principe d'imposition, il faut noter que les effets d'une telle réforme ne sont pas immédiats. Les pays qui viennent d'adopter la réforme devraient donc être patients, et ceux qui s'apprêtent à l'adopter ne devraient pas s'attendre à voir l'incidence de la réforme peu de temps après son opérationnalisation.

Cette étude est purement comparative et ne permet pas de conclur<mark>e si u</mark>ne telle politique a un impact sur les pays qui l'ont adoptée. Une étude d'impact pourra être faite, notamment en utilisant la méthode de la double différence, pour évaluer l'impact d'une telle politique.

Pour sonder ces données vous-mêmes, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.





Ezéchiel A. Djallo est un chercheur au Centre de Recherche et de Sondage d'Opinions (CROP) à Lomé au Togo. Email: ezechiel.djallo@gmail.com

Afrobaromètre, projet collaboratif de recherche par enquêtes, est conduit par un réseau de spécialistes des sciences sociales de plus de 30 pays africains. La coordination des activités est assurée par le Centre pour le Développement Démocratique (CDD) au Ghana, l'Institut de Justice et de la Réconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) au Bénin, et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à l'Université de Nairobi au Kenya. L'Université Etatique de Michigan et l'Université de Cape Town fournissent de l'assistance technique au projet.

Afrobaromètre est soutenu financièrement par le Département britannique pour le développement international (DFID), l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque Mondiale, et la Fondation Mo Ibrahim.

Pour plus d'informations, veuillez visiter www.afrobarometer.org.

Photo sur la page de titre: Commissariat Général de l'Office Togolais des Recettes

Contact: ezechiel.djallo@gmail.com